

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE PREFECTURE DE POLICE DE PARIS</p> <p>----- CSP DE LA COURNEUVE 16, PLACE DU POMMIER DE BOIS 93120 LA COURNEUVE Tel : 01 43 11 77 30 Fax : 01 43 11 77 50</p> <p>Code INSEE : 93027</p>	<h1>PROCES-VERBAL</h1> <p>VOL A LA ROULOTTE (7871F) DEGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT UN DOMMAGE LEGER (7905)</p> <p>PV n° 00997/2019/001220</p>	<p>F - VICTIME/DECLARANT</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

<p>P. V. : n°2019/001220 Affaire contre X</p> <p>Pièces jointes : Scellés : non</p> <p>Transmis à Madame le Procureur de la République TGI BOBIGNY BOISARD EMMANUEL COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE Le :</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, Le douze février, à dix heures vingt trois Nous, MOHAMMED SIBGUI GARDIEN DE LA PAIX En fonction au SAIP</p> <p>AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à la COURNEUVE</p> <p>Recevons : Monsieur IMHOFF Raphael né le 19/01/1973 à SCHAEERBEEK (BELGIQUE), de nationalité BELGE Demeurant à 10, RUE DU TRY à BRAINE-LE-CHATEAU (BELGIQUE), Autres coordonnées : 0032473119156 Qui déclare : Je dépose plainte contre inconnu pour les faits relatés. Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis, convocations et autres documents en lien avec cette procédure.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VICTIME	EYE-LITE BRUSSELS		
	Siren/Siret :	R. C. :	Activité :
	16F, BD GENERAL WAHIS à SCHAEERBEEK (BELGIQUE) Communication électronique demandée : NON		
Préjudice	Butin : 233313,00 euro(s)	Dégâts : A Evaluer	
FAIT			
Date/Lieu	Entre le 11/02/2019 à 20:30 et le 12/02/2019 à 08:15, PERIODE NORMALE 197-211, AV P V COUTURIER à LA COURNEUVE (SEINE SAINT DENIS) Nature du lieu : PARKING (Précisions : B-B HOTELS)		
Véhicule	CAMIONNETTE, de marque FIAT, modèle DUCATO, de couleur BLANC, Immatriculé 1-PDG-261 en FRANCE, kilométrage : 240000		
Personnes remarquées	néant.		
Manière d'opérer	OUVERTURE PAR CROCHETAGE		
Mobilité	CRAPULEUX		

OBJET :

CONSTATATIONS EFFECTUEES - ELEMENTS D'ENQUETE EXPLOITES :

---Etant au service---

---Agissant conformément aux instructions de Monsieur Emmanuel BOISARD, Commissaire Divisionnaire de Police, Officier de Police Judiciaire, Chef de la circonscription de LA COURNEUVE (93)---

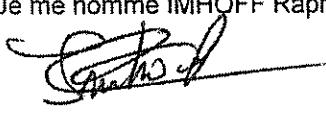
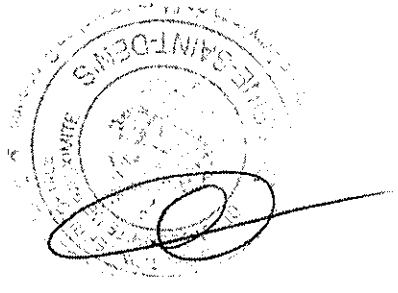
---Constatons que se présente à nous Monsieur IMHOFF Raphael qui nous informe avoir été victime de VOL A LA ROULOTTE commis entre le onze février à vingt heures et trente minutes et le douze février deux mil dix-neuf à huit heures et quinze minutes à LA COURNEUVE.---

---Dès lors, agissant en matière de flagrance---

---Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale---

---Entendons la personne ci-dessus nommée qui nous déclare :---

---SUR L'IDENTITE---
SUR SON IDENTITE :
 "Je me nomme IMHOFF Raphael

Je suis né le 19/01/1973 à SCHAERBEEK (BELGIQUE).

Je suis de nationalité BELGE.

Je suis domicilié 10, RUE DU TRY à BRAINE-LE-CHATEAU (BELGIQUE).

Mes autres coordonnées sont : 0032473119156.

Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis, convocations et autres documents en lien avec cette procédure."

---SUR LES FAITS:---

---Je me présente à vous, ce jour, afin de vous aviser des faits suivants:---

---Le onze février deux mil dix-neuf, j'ai stationné mon véhicule, dans le parking de l'Hôtel B-B à La Courneuve. Il était environ vingt heures et trente minutes.---

---Le véhicule était stationné au fond du parking. Ce parking est privé, donc fermé par portail électrique. Ce soir-là, le portail ne marchait pas, un agent de sécurité s'occupait à ouvrir et fermé le portail. L'agent sécurité était dans son véhicule stationné à proximité du portail. C'est lui qui m'a ouvert le portail ce soir-là.---

---Ce matin à huit heures et quinze minutes, je me suis rendu à mon véhicule pour ranger mes affaires de nuit. Voulant refermer le véhicule, ce dernier ne se fermait pas. J'ai vérifié que toutes les portes étaient bien fermés. Arrivé aux portes arrière, j'ai constaté qu'elles étaient ouvertes. J'ai regardé à l'intérieur et j'ai constaté que le matériel avait disparu.---

---Une caméra est présente dans le parking, elle filme en continue le portail.---

---Le matériel dérobé, est un matériel professionnel dédié aux tournages de films.---

---Seul des professionnels dans ce domaine pourraient utiliser ce matériel.---

---Le vol représente un préjudice de 233,313,00 euros.---

---D'autres objets étaient présent dans le véhicule, mais non dérobé.---

---Je pense que les auteurs de ce vol étaient informés sur le matériel présent dans mon véhicule. JE viens souvent dans cet hôtel. Environ 1 à 3 fois par semaine. Je transporte tout le temps le même matériel.---

---Je vous remets la délégation de pouvoir, l'identité du gérant et la facture du matériel dérobé. Ainsi que la facture de l'Hôtel.---

---Je vous précise que je n'ai pas d'indice sur le ou les auteurs.---

---Il n'y a pas de témoin des faits relatés.---

---Je n'ai pas d'autre information à vous communiquer.---

---SUR LE VEHICULE---

--- Véhicule(s) Terrestre : 1 "CAMIONNETTE", qualifiant : CONCERNE, de marque FIAT, Modèle : DUCATO, N° d'immatriculation : 1-PDG-261, Pays d'immatriculation : FRANCE, Carte grise volée : Non, kilométrage : 240000, Couleur(s) : BLANC

---Je n'ai rien d'autre à ajouter---

---Je me présente donc à vous, ce jour, afin de déposer plainte, auprès de vos services de police, pour les faits relatés ci-dessus.---

---Je dépose plainte contre X pour les faits relatés.---

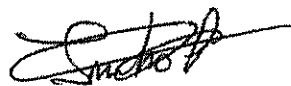
J'ai pris connaissance des dispositions de l'article 10-2 du code de procédure pénale et me réserve le droit d'y recourir. Je prends acte de la remise des formulaires d'informations des droits des victimes et de constitution de partie civile.

Conformément aux dispositions de l'article 15-3 du même code, vous me remettez le récépissé de dépôt de plainte et, à ma demande, copie de mon procès-verbal de dépôt de plainte.

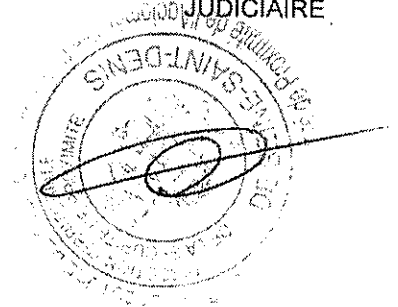
Je suis avisé que je serai informé par le procureur de la République de la suite réservée à ma plainte que dans le cas où l'auteur des faits serait identifié.

Lecture faite par lui-même, le déclarant persiste et signe le présent avec nous, le douze février deux mil dix-neuf, à onze heures sept.

Le déclarant



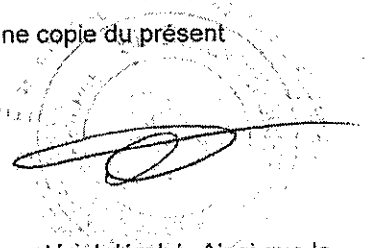
L' AGENT DE POLICE
JUDICIAIRE



---De même suite,---

---Avisons des faits la base technique locale, de la présente plainte et lui remettons une copie du présent procès-verbal---

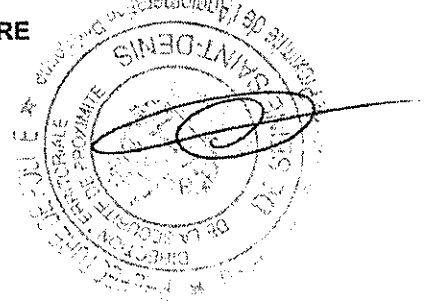
L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE



---De même suite,---

---Annexons au présent la délégation de pouvoir, l'identité du gérant et la facture du matériel dérobé. Ainsi que la facture de l'Hôtel qui nous a été remis par IMHOFF Raphael---

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE



Bureau d'Aide aux Victimes
16, PLACE DU POMMIER DE BOIS
93120 LA COURNEUVE
Tel : 01. 41. 60. 19. 60
Fax : 01 43 11 77 50

RECEPISSE DE DECLARATION

EYE-LITE BRUSSELS

S ren/Siret :

R. C. :

a déclaré avoir été victime des infractions suivantes :

VOL A LA ROULOTTE

**DEGRADATION OU DETERIORATION VOLONTAIRE DU BIEN D'AUTRUI CAUSANT
UN DOMMAGE LEGER**

survenues

Entre le 11/02/2019 à 20:30 et le 12/02/2019 à 08:15, PERIODE NORMALE
197-211, AV P V COUTURIER à LA COURNEUVE (SEINE SAINT DENIS)

Nature du lieu : PARKING (Précisions : B-B HOTELS)

VEHICULE :

CAMIONNETTE, de marque FIAT, modèle DUCATO, de couleur BLANC, immatriculé
1-PDG-261 en FRANCE, kilométrage : 240000

MODE D'OPERER :

CUVERTURE PAR CROCHETAGE

Plainte déposée le 12 février 2019 sous le numéro de P. V. : n°2019/001220

Objets signalés :

Article 441-6 du Code Pénal

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à LA COURNEUVE, le 12 février 2019

SIBGUI MOHAMMED
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE

